

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-16 du 10 mai 2023

OBJET : ETUDE – MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif 2023 et notamment les crédits inscrits à l'Opération d'investissement 116 ;
Vu la consultation directe effectuée courant 2022 ;

Considérant que, hors évaluation environnementale, la modification simplifiée du PLU nécessite une étude en trois phases : analyse du PLU en vigueur, choix d'aménagement et enquête ;

Décide

Article 1 : L'étude relative à la modification simplifiée du PLU est confiée à la SARL LA BOÎTE DE L'ESPACE – 18 boulevard Babin Chevaye – 44200 NANTES – SIRET n°81790607600010.

Montant étude

8 675,00 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

